

**Révision des grilles de rémunération des agents non titulaires**  
**Comité Technique du 13 décembre 2018 – Conseil d'Administration du 18 décembre 2018**

**Contexte** : Le Comité Technique du 27 septembre 2018 a fait l'objet d'une discussion entre l'Administration et les organisations syndicales quant aux modalités de rémunération des agents non titulaires au sein de l'établissement. Alors que les fonctionnaires ont bénéficié d'une refonte de la grille de rémunération en application du protocole « parcours professionnels, carrières et rémunération » (dit PPCR) à compter de janvier 2016 (pour les agents de catégorie B) ou janvier 2017.

La rémunération nette (le pouvoir d'achat) des fonctionnaires n'avait peu ou prou été impactée, dans la mesure où la revue à la hausse des grilles était « financée » par le mécanisme du transfert primes / points (une partie des indemnités est « ponctionnée » afin d'augmenter le niveau d'indice). Néanmoins, il est à noter que certaines révisions de grille ont permis une augmentation réelle de la rémunération des agents.

En outre, des évolutions de grilles sont encore à prévoir au titre de l'année civile 2019 (report des dispositions initialement prévues en 2018) et 2020 (report des dispositions initialement prévues en 2019).

**Analyse financière** : L'analyse de coût d'application des grilles applicables aux personnels titulaires aux agents contractuels est réalisée selon deux méthodologies. D'une part, une application stricte des nouvelles grilles, d'autre part, une application en ôtant les effets du transfert prime-point, mécanisme dont l'effet n'a pas permis un gain de rémunération nette.

<i>Nombre d'agents concernés : 332</i>	Surcout application stricte des grilles	Application en ôtant les effets du Transfert Primes Points
	grilles 2018	
<i>Cout 12 mois chargés</i>	<i>190 440,91 €</i>	<i>88 712,73 €</i>
	grilles 2019	
<i>Cout 12 mois chargés</i>	<i>69 389,16 €</i>	<i>18 285,52 €</i>
<b>Cout total : grilles 2018 + grilles 2019</b>		
Cout 12 mois chargés	<u>259 830,08 €</u>	<u>137 580,59 €</u>

**Analyse et impacts sur les ressources humaines** : d'un coût important l'application stricte des grilles augmente de 2,5 fois la consommation de la masse salariale (non prévue pour le moment). Elle apporte également un avantage aux agents non titulaires dans la mesure où la rémunération nette des agents contractuels sera plus forte que celle accordée aux titulaires dans le cadre de l'application du PPCR.

**Propositions** : Modification des grilles de rémunération des agents non titulaires en ôtant les effets du Transfert Primes Points à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019.